

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 4 – CRR : CONVENTION AVEC L'APEC ET LES KINESITHERAPEUTES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Après l'année d'expérimentation du dispositif de prévention et de suivi de soins des élèves danseurs mis en place sur le site de Biarritz en 2018-2019, le dispositif a été étendu au site de Bayonne en 2019-2020 et reconduit ces trois dernières années sur les deux sites. Au vu du bilan positif de ces cinq années, le protocole d'accord avec l'Association des parents d'élèves du conservatoire (APEC) et les kinésithérapeutes est reconduit pour l'année scolaire 2023-2024.

C'est l'APEC qui mettra en œuvre ce partenariat, proposera le dispositif de prévention et de soins aux familles adhérentes et assurera le lien entre les familles et les kinésithérapeutes.

Les familles sont libres de participer et le cas échéant fourniront une ordonnance de leur médecin traitant, ainsi que l'attestation de sécurité sociale et de mutuelle afin que les élèves danseurs n'aient pas de frais de santé à avancer.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 064-200087567-20231205-CA20231205_04-DE



Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'APEC et les kinésithérapeutes dont le projet est annexé au présent rapport

DONT ACTE